

PROCOLE DE RÉOUVERTURE le 11 mai 2020

école RIVIERE

à destination des Parents d'élèves sous forme de FAQ le 07/05/2020.

1. Quand mon enfant retournera-t-il à l'école ?

Une première phase de réouverture aura lieu **du mardi 12 au vendredi 29 mai**. Cette période permettra d'évaluer notre organisation au regard de l'exigence du protocole sanitaire.

- En maternelle, seuls les enfants du personnel soignant indispensable à la gestion de la crise du Covid-19, ainsi que ceux du personnel enseignant et éducatif indispensables à la réouverture des établissements scolaires seront accueillis.
- En élémentaire, s'ajouteront aux enfants des personnels précédemment cités ceux volontaires des classes de CP et CM2 (dans la limite de 10 enfants par classe).

Une seconde phase débutera **à partir du mardi 2 juin**. Sous réserve des restrictions éventuelles des autorités, l'accueil sera étendu à l'ensemble des enfants « volontaires », selon des modalités à définir.

2. Où et quand se dérouleront les entrées et les sorties ?

Aucun parent ne sera autorisé à pénétrer dans l'école. Les horaires de classe sont inchangés. Les lieux d'entrée et de sortie (classe ou garderie) seront modifiés comme suit :

- **en maternelle** : par l'entrée av. du Lac, entrée avant le portail vert de l'école. Les parents veilleront à respecter les règles de sécurité et attendront les consignes de l'adulte qui accueillera l'enfant pour le conduire en classe ou le rendra à la famille à la fin de sa journée.
- **en élémentaire** : par le portail blanc au bout du parking près de la piste cyclable et de l'ancien abri bus. Les parents attendront le long du mur en respectant les distances de sécurité. Les enfants rentreront et passeront par la pelouse. La directrice les guidera vers les portes extérieures des classes où l'enseignant les accueillera à l'arrivée ou les enverra rejoindre ses parents à la sortie de classe.

3. Quelles seront les règles sanitaires appliquées ?

Nous ferons respecter, dans toute la mesure du possible, les règles édictées par le protocole sanitaire imposé par le Ministère ; à savoir :

- **Distanciation physique** entre toutes les personnes (entre enfants, entre adultes, entre enfants et adultes) et à tous les instants (dans la cour, dans le rang, en classe...).
- **Application des gestes barrières** (se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir jetable, saluer sans se serrer la main).
- **Port d'un masque** par l'ensemble des adultes ayant en charge des enfants et des personnels ne pouvant assurer une distanciation physique avec une autre personne.

4. À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés et aérés ?

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une **composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus**.

L'école sera entièrement désinfectée avant la reprise du 11 mai.

Les **sols, tables et chaises** seront **désinfectés** le matin, avant l'arrivée des élèves (le produit utilisé ayant une rémanence de 12h).

Une **désinfection des classes** sera effectuée après le repas.

Une **désinfection** plusieurs fois par jour sera réalisée sur les points fréquemment touchés : sanitaires, points de contact, matériel ou équipements sportifs utilisés...

Comme à l'accoutumée, les **poubelles** seront vidées tous les jours.

Les **savons** et **essuie-mains** seront réapprovisionnés aussi souvent que nécessaire.

Les salles de classes seront **aérées pendant 15 minutes** : avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause repas quand les enfants auront quitté la classe et en fin de journée.

5. Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?

Pour permettre la distanciation physique, les enfants se déplaceront **en file indienne, à une distance d'un mètre les uns des autres** avec l'interdiction de s'approcher de leurs camarades. **Des sens et des horaires de circulation** seront mis en place dans l'école pour que les groupes ne se croisent pas.

Les déplacements des élèves seront **limités au strict nécessaire**, organisés et encadrés.

6. Comment mon enfant sera-t-il placé dans la classe ?

Pour respecter les règles de distanciation physique dans la classe, **une place définie** sera donnée à chaque enfant, distante des autres d'au moins un mètre. Les enfants ne pourront en bouger tant qu'ils seront en classe. La réalisation d'activités de groupes sera impossible.

7. Que fera mon enfant à en classe ?

Le premier travail de votre enfant à l'école sera de **respecter le protocole sanitaire** (ce qui demandera probablement du temps).

Le travail proposé aux enfants « présents » sera le même que celui proposé par l'enseignant de la classe aux enfants « distants », garantissant ainsi une indispensable équité. Aucune manipulation ne pourra être réalisée avec du matériel collectif. Des activités d'EPS ou d'Arts Visuels pourront être proposées dans la mesure où elles permettent de respecter les règles sanitaires mises en place. Sur les premiers jours, des temps de parole seront proposés en classe en lien avec le réseau pour permettre aux enfants d'exprimer leurs sentiments sur la situation et le retour à l'école.

8. Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?

Selon le protocole, votre enfant devra se laver les mains :

- à son arrivée dans l'école ;
- avant de rentrer en classe (notamment après les récréations) ;
- avant et après chaque repas ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- le soir avant de rentrer chez soi et en rentrant chez soi.

9. Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?

Comme indiqué par le protocole sanitaire :

- En maternelle, le port du masque est « **à proscrire** ».
- En élémentaire, le port du masque n'est « **pas recommandé, mais les enfants peuvent en être équipés** ».

Dans le cas où vous souhaitez que votre enfant en porte un, sachez qu'il doit connaître les modalités d'utilisation, il sera le seul à pouvoir le manipuler et il sera alors souhaitable qu'il en ait 2 s'il reste la journée avec un petit sac en plastique pour mettre celui usagé.

10. Comment mon enfant se rendra-t-il aux toilettes ?

Il devra se laver les mains **avant** et **après** son passage aux toilettes. Un WC sera attribué à chaque groupe et un adulte sera présent pour surveiller la bonne application des consignes.

- Sur le temps de classe, votre enfant pourra s'y rendre exceptionnellement.
- Sur le temps de récréation, votre enfant devra **demandeur l'autorisation à l'enseignant ou l'animateur**, afin de limiter le nombre d'enfants à l'intérieur des toilettes.

11. Comment se déroulera le temps de restauration ?

Jusqu'à nouvel ordre, votre enfant prendra le pique-nique que vous lui aurez fourni : dehors si le temps le permet ou directement **dans la classe, à la place qui lui aura été attribuée**, sous la surveillance d'un membre du personnel. Il devra se laver les mains **avant** et **après** le repas.

12. Mon enfant aura-t-il des récréations ?

Votre enfant se rendra en récréation en employant le **protocole de déplacement** prévu dans l'établissement. Les récréations seront organisées par groupes, soit dans l'espace en herbe devant la classe soit dans la cour selon un planning.

Il **pourra** lire, dessiner, colorier (selon l'adulte en charge), discuter avec un camarade (à plus d'un mètre de distance), jouer à la marelle, avoir des petits parcours tracés à la craie...

Il **ne pourra pas** s'approcher de ses camarades à moins d'un mètre, jouer à des jeux sociaux (jeux collectifs de type chat, jeux de balle, billes...), jouer à des jeux nécessitant des échanges de matériel (cartes à jouer...), prêter ses feutres ni son livre à un autre élève...

Si les enseignants rencontrent des difficultés à faire respecter les mesures barrières ou si le temps ne le permet pas, il sera alors **possible que les récréations soient remplacées par des temps de pause en classe**.

13. Quel rôle vais-je jouer en tant que parent d'un enfant « présent » ?

Les parents des enfants présents à l'école soutiendront le travail des enseignants et du personnel **en s'engageant moralement** sur les points suivants :

1. La présence de votre enfant est basée sur le volontariat : votre **responsabilité de parents** vis-à-vis de votre famille proche et de votre entourage est impliquée.
2. Il vous faudra **prendre la température de votre enfant tous les matins** avant de venir à l'école.
3. A votre arrivée à l'école, vous veillerez à **respecter les horaires et les règles de distanciation sociales** et à ne pas rester à converser sur le trottoir.
4. Le **respect des règles du présent protocole est indispensable**, vous pourrez donner toutes les indications et les expliquer à votre enfant. **Si votre enfant venait à ne pas les appliquer, l'école se réserverait le droit de ne plus l'accueillir**.
5. En cas de **suspicion de maladie** à l'école (quelle qu'elle soit), vous devrez être en mesure de venir chercher votre enfant dans les plus brefs délais. Dans l'attente, il sera isolé, masqué et ganté. Vous devrez le plus rapidement possible informer l'école des suites et résultats des diagnostics médicaux afin de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent.
6. Si une personne semble tomber malade dans la cellule familiale, il vous faudra immédiatement informer l'école. Ainsi, vous éviterez de mettre votre enfant à l'école s'il ressent le moindre symptôme qui pourrait faire penser à une atteinte par le virus, à savoir : de la fièvre, une sensation de fatigue, une toux sèche, des courbatures et des douleurs, une congestion nasale, un écoulement nasal, des maux de gorge, des diarrhées, des éruptions cutanées...
7. Si votre enfant est une personne à risque, l'établissement ne pourrait pas être tenu pour responsable s'il devait tomber malade ou si sa maladie s'aggravait. Il pourrait porter un masque si vous ou votre médecin jugiez cette mesure nécessaire.

14. Quel rôle vais-je jouer en tant que parent d'un enfant « distant » ?

Les enseignants continueront de proposer le travail en distanciel à tous les élèves de leur classe pour garantir une équité. Les élèves présents à l'école feront ce même travail. Il est sûr que ce lien avec l'enseignant à distance ne pourra pas être aussi important que jusqu'à maintenant.

Les parents des enfants restant à domicile doivent continuer à donner et suivre le travail envoyé par l'enseignant et à maintenir le lien avec l'école par le biais de l'enseignant de leur enfant.

Vous pourrez les rassurer sur le fait que l'école pourra probablement (sous réserve de nouvelles directives des autorités) les accueillir un peu plus tard et qu'actuellement, la grande majorité des enfants seront encore chez eux les prochaines semaines.

Face à cette situation inédite, nous devons tous faire des efforts et les élèves qui restent encore un moment à la maison participent comme les autres à cet effort. Ils aident à lutter contre la propagation du virus et permettent à l'école de faire une reprise avec peu d'élèves dans les groupes.

Je vous remercie de l'attention, du soutien et de la confiance que vous nous accordez.

Prenez bien soin de vous,

Cordialement,

La directrice, Florence Letron